COMMUNE DE
LA CHAUX

Commune de LA CHAUX
Ouverture d'enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Les caractéristiques principales du projet visent à répondre aux enjeux de développement du territoire et notamment de permettre l'installation de la Société Coopérative Agricole de Fromagerie au sein d'un nouveau bâtiment prévu en continuité de la zone U activité existante. La révision emporte donc ajustement du plan graphique et des orientations d'aménagement et du règlement.

Les informations environnementales se rapportant à la révision allégée n°1 du PLU sont disponibles dans le dossier dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique. Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de l'Autorité environnementale, laquelle a rendu un avis le des avis le 20/03/2025 et le 13/05/2026.

Madame Virginie HABERT, a été désignée par le Tribunal Administratif, en qualité de commissaire enquêteur et Mme Christelle BAUD en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 32 jours consécutifs, du 14/11/2026 au 15/12/2026 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :
- Le samedi 14 novembre de 10h à 12h ;
- Le mardi 15 décembre de 17h à 19h.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête :
- en mairie, aux jours et heure habituels d'ouverture : lundi et jeudi de 8h30 à 11h30, mardi de 16h à 19h et samedi de 10h à 12h
- sur le poste informatique du secrétariat de mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.
- sur le site internet de la Communauté de Communes Entre Doubs et Loue : https://www.cc-montbenoit.fr/commune/la-chaux

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 14/11/2026 au 15/12/2026 en version papier en mairie.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie aux adresses suivantes :
- Par courrier papier : Mairie de La Chaux – 10 rue du Docteur Girard – 25650 LA CHAUX.

- Par mail : mairiedelachaux@wanadoo.fr (objet à rappeler obligatoirement : enquête publique du PLU de La Chaux)

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet de la Communauté de Communes Entre Doubs et Loue et en mairie dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Stéphane LAMBERT, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire



Affichage le : 29/10/2026